

LE TEMPS

ENSEIGNEMENT ABONNÉ

A Genève, les députés soutiennent le moratoire sur le numérique à l'école primaire

Une pétition demandant de renoncer temporairement à l'usage du numérique au primaire a été acceptée à une écrasante majorité en commission des pétitions. Un mauvais signal pour le Département de l'instruction publique, qui prône le dialogue



Sylvia Revello
Publié mardi 12 octobre 2021 à 21:10

La salle du Grand Conseil genevois en 2020. — © KEYSTONE/Salvatore Di Nolfi

Nouveau coup dur pour le Département genevois de l'instruction publique sur le front du numérique. Lundi soir, la **pétition** demandant un moratoire sur l'usage du numérique au primaire a été acceptée à une écrasante majorité (14 voix contre 1) en commission des pétitions. Les députés craignent une exposition trop importante aux écrans chez les enfants et déplorent le manque de clarté du projet.

Fin 2019, la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta avait dû retirer ses deux projets de loi par manque de soutien politique. De nouvelles moutures, devisées à 18 millions de francs, ont été présentées à la rentrée et sont actuellement à l'étude en commission des travaux. Ces investissements prévoient d'équiper les écoles en matériel informatique (tablettes, ordinateurs portables, robots éducatifs ou encore micro-ordinateurs) et en connexion internet (partout sauf au primaire).

Plus-value pédagogique non démontrée, conséquences sur la santé des enfants ou encore coût économique élevé: les députés partagent tout ou partie des préoccupations des pétitionnaires, rassérénés par ce soutien politique plus marqué qu'attendu. Parents d'élèves, enseignants ou logopédistes, les membres du collectif RUNE (Réfléchissons à l'usage du numérique et des écrans) bataillent depuis des mois pour alerter le grand public sur les risques du tout numérique.

«Un projet similaire pas plus rassurant»

«Anne Emery-Torracinta avait déjà dû faire machine arrière devant la commission des travaux à cause des oppositions, rappelle Jean Romain, député PLR rapporteur de majorité. Aujourd'hui, elle revient avec un projet similaire qui n'est pas plus rassurant.» L'ancien enseignant ne se dit toutefois pas opposé à la formation au numérique. «Il y a tout un pan du projet qui est bon, le regard critique sur le numérique et le rôle des GAFAs notamment, concède-t-il. Ce qu'on craint, c'est que l'enseignement se fasse systématiquement à travers des outils numériques.»

Lire aussi: [A Genève, le numérique à l'école retente sa chance](#)

Au cœur des critiques: l'exposition des jeunes aux écrans. «Les parents ne savent plus comment s'en défaire, tous les marqueurs scientifiques sont au rouge. Pourquoi l'école devrait-elle aller dans le sens contraire?» questionne Jean Romain, jugeant qu'il manque aujourd'hui trop d'éléments pour s'engager dans un processus qui réclame de la «plus haute prudence».

«Un moratoire, pas une objection de principe»

En commission, les députés socialistes ont eux aussi soutenu la pétition qui met leur magistrate en difficulté. «C'est un moratoire, pas une objection de principe», nuance Diego Esteban, pour qui l'ampleur de l'exposition aux écrans n'est pas claire. «On est conscient de l'aide que le numérique peut représenter, par exemple pour les élèves dyslexiques, mais on peine encore à voir jusqu'où va la stratégie du DIP, quelles sont ses limites.» Il espère

désormais que la commission des travaux tienne compte de ces préoccupations dans l'étude des projets de loi en question.

Lire aussi: [Le numérique à l'école se heurte à de vives résistances](#)

Face à la levée de boucliers, le DIP se montre ouvert au dialogue. «Le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat donnera lieu à un rapport qui permettra de bien expliquer les objectifs de l'éducation au numérique», précise le porte-parole Pierre-Antoine Preti, soulignant que le département comprend les craintes exprimées.

Alors que la surexposition aux écrans préoccupe, il rappelle que l'apprentissage par le numérique n'est pas au cœur du plan d'étude. «Sur 32 séquences pédagogiques prévues au programme, 27 se font en «débranché», autrement sans écran, au cycle élémentaire (1P-4P), les cinq autres équivalant à dix heures sur quatre ans, détaille-t-il. La priorité va donc bien à l'éducation au numérique, telle que réclamée par la pétition de RUNE.» Quant à l'usage des tableaux blancs interactifs, ils n'induisent pas d'exposition à la lumière bleue et sont limités à des «usages pédagogiquement pertinents». A l'aube d'un nouveau cycle de débats qui s'annonce houleux, le département précise encore que «le numérique n'empiétera jamais sur la didactique des compétences fondamentales».